LE BLOC-NOTES

N°24

3 JUIN 2025



Elisabeth CERNEAU
& Yvon MARTIN

Le tribunal administratif de Montpellier examinait le mardi 3 juin 2025 **l'annulation de la protection fonctionnelle du maire** demandée par le préfet et l'association *Vias mon Village*.

Des élus de Vias, il n'y avait que le maire, auditionné dans cette affaire, et dans l'auditoire Vias Pluriel.
Vias Pluriel était présent à cette audience, comme à chaque fois, fidèle à ses engagements vis-à-vis des citoyens pour rendre compte des démêlés de la commune avec la justice.
Quelques adhérents de Vias mon village avaient également répondu présent.
La majorité municipale, quant à elle, n'avait pas jugé bon de faire le déplacement.

L'audience a débuté par l'intervention du rapporteur public : il a rappelé les motifs de comparution devant le tribunal correctionnel, insistant sur le fait que le maire et la commune de Vias étaient parfaitement au courant des faits reprochés.
On a même eu droit à : « Le maire a fait sciemment la sourde oreille » et surtout un « **Que d'argent public et de temps gâchés !** »
Tiens, tiens ! ça rappelle une intervention de Vias Pluriel en conseil municipal le 22 mai dernier (qui avait d'ailleurs déclenché le courroux du premier adjoint de Vias) :
[…il n'y a pas un conseil municipal depuis plus d'un an sans que la construction du promontoire, à ce jour jugée illégale, n'occupe un point de l'ordre du jour et surtout le terrain de la justice : protection fonctionnelle, référendum, pas référendum, re-protection fonctionnelle, désignation d'avocats en veux-tu en voilà, aux frais de la commune c'est-à-dire de nous tous…]

N'en déplaise au premier adjoint de Vias, le rapporteur public fait le même constat et pointe les mêmes conclusions que Vias Pluriel. Et il soutient l'annulation de la protection fonctionnelle du maire.

Puis ont été entendus successivement :
- le représentant du préfet : « Monsieur Jordan Dartier a agi en toute connaissance de cause pendant plusieurs années …»
- l'avocat de Vias mon village : « il a été décidé de mettre tout le monde devant le fait accompli, l'Etat, les juridictions, les citoyens de la commune … ».
- l'avocat de la commune : il s'est embourbé longuement dans le PLU et s'est fait rappeler plusieurs fois à l'ordre par le juge qui le sommait de conclure.
Mais surtout et sans vergogne il a affirmé qu'un projet de promontoire existait dès 2010 (mandat de Richard Monedero). **C'EST UN MENSONGE** !
- enfin la dernière intervention était celle de M. Dartier.
Il a débuté par un poignant « je suis assez affecté par ce que j'ai entendu » : il parlait des conclusions du rapporteur public qui lui sont défavorables ; là, on a tous eu envie de sortir nos mouchoirs.
Mais quand il a affirmé : « je suis profondément respectueux des décisions de justice », là, on a tous eu envie d'étouffer nos rires dans les mêmes mouchoirs.

On a hâte de connaître le jugement qui sera rendu dans 15 jours, donc vers le 17 juin. Et on vous le communiquera dès que possible.